

Initiatives ministérielles

C'est bien évident. Le gouvernement fédéral refuse, par l'entremise de son leader parlementaire, de reconnaître le projet de loi C-269, visant à constitutionnaliser les langues autochtones. Cela montre bien quelles sont ses priorités en ce qui concerne les questions autochtones. Les autochtones en déduisent que même si le gouvernement dit devoir faire avancer les questions autochtones du jour pour répondre aux préoccupations des autochtones, il ne veut pas aller jusqu'à reconnaître la nécessité de constitutionnaliser indépendamment les langues autochtones.

Je voudrais encore citer ici un de mes amis, Blondina Makkik, de l'*Inuit Broadcasting Corporation*, qui qualifie de génocide spirituel la réduction de 600 000 \$ dans le financement de cette société, ce qui décrit très bien le sentiment des autochtones.

Je tiens à dire aux Canadiens qu'il importe que soient reconnues les langues autochtones car, comme tout le monde le sait, la langue fait partie de la culture.

• (1240)

Je suis persuadé que le leader parlementaire du gouvernement ne sait pas ce que c'est que de ne pas pouvoir parler sa langue maternelle parce que cela lui serait interdit comme ce nous l'était interdit dans les pensionnats et les écoles publiques. Je suis sûr qu'il n'a jamais éprouvé ce problème et qu'il ne peut donc pas comprendre pourquoi nous demandons à ce que nos langues soient reconnues indépendamment et pour ce qu'elles sont. Encore une fois, je voudrais citer ici un article de la *National Aboriginal Communications Society* concernant la réduction du financement des communications. Voici:

Il importe tout particulièrement que les autochtones aient accès à des moyens de communication qui présentent leur point de vue alors même que sont débattues des questions telles que l'autonomie des autochtones, les droits autochtones et le droit à l'égalité.

Madame la Présidente, telles sont quelques-unes de nos préoccupations, et je vous remercie de votre indulgence.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir participer au débat. Je voudrais d'abord dire, à l'instar de mes collègues qui ont parlé des langues autochtones, que j'accorde une grande importance à ce sujet.

J'ai eu la chance de visiter les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon au cours des audiences de la Commission Charest sur les propositions de M. McKenna portant sur l'Accord du lac Meech. Ce fut une expérience enrichissante que de siéger à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest où se parlent quelque 27 langues. L'importance des langues autochtones n'est donc pas à démontrer, mais, malheureusement, ce n'est pas ce dont nous débattons aujourd'hui, même si ceux qui suivent ce débat peuvent penser au contraire que c'est de cela qu'il s'agit.

C'est l'article 2 du projet de loi C-37 qui fait l'objet du débat. Cet article est en partie formulé comme suit:

[. . .] «langues patrimoniales» Langues autres que les langues officielles du Canada et qui contribuent à la constitution du patrimoine linguistique canadien. [. . .]

Voilà en partie l'article 2. En vertu de l'amendement, on ajouterait que cette phrase ne comprend pas les langues autochtones du Canada.

Je voudrais seulement revenir un peu en arrière en ce qui touche cet article. Nous avons beaucoup discuté de cet aspect de la question aux séances du comité chargé du projet de loi C-37. Aussi, je suis un peu surprise que nous débattions encore à l'étape du rapport, après tant de discussions lors de l'étude en comité, de la question de l'inclusion des langues autochtones dans le concept des langues patrimoniales. Quand on repense à l'ancienne mesure législative, le projet de loi C-152, qui a été présenté à la Chambre avant les élections de 1988, on constate qu'elle avait été présentée pendant la dernière législature, pratiquement dans son entier, mais qu'elle n'avait pas été adoptée à cause des élections.

Dans cette mesure législative, les langues autochtones n'étaient pas incluses. Il n'était déclaré nulle part qu'elles étaient incluses ou exclues. Il n'y avait aucune mention à cet égard. Une fois le projet de loi C-152 envoyé au comité, le Parti libéral et le NPD avaient insisté pour que les langues autochtones soient incluses. Ils avaient même présenté un certain nombre de motions et, à l'étape du rapport, un député libéral avait modifié le projet de loi de telle sorte qu'il tienne compte de la préservation et l'utilisation des langues, incluant les langues autochtones.

Aujourd'hui, nous avons présenté le projet de loi C-37 au Parlement, nous avons franchi l'étape du comité, nous avons beaucoup débattu de la question et voilà que le Parti libéral et le NPD ont complètement changé de position par rapport à celle qu'ils avaient adoptée encore